

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 27 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNE, Maire.

Présents : Max MANNÉ, Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBAYLE, Frédérique ESCANDE, Claudie FILLON, Karine GONCALVES, Michel GROH, Gérard LE BASTARD, François-Xavier MARTIN, Dominique PASTOR-THEVENOT, Florence PIQUART, Estelle POTTIER, Jean-Louis ROCHE, Jacqueline SCARPETTA, Luc URBAIN

Invité puis installé comme conseiller municipal : Sébastien THIERRY

Absents excusés : Jeffrey BEUVELET (pouvoir à E.POTTIER), Loïc JAUME (pouvoir à F.ESCANDE), Gabriella PANICCIA (pouvoir à F.PIQUART)

Secrétaire de séance : Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	21 mars 2017	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	22 mars 2017		Présents	15 puis 16
			Votants	19

A 20 heures, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Jacqueline SCARPETTA est désignée comme secrétaire de la séance.

L'ordre du jour est abordé :

A)	Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017
-----------	--

Ce compte-rendu sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.

B)	DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	---

DECISION DU MAIRE N° 2017 - 03 DU 14 MARS 2017

Monsieur le Maire a signé une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) pour la mise à disposition d'un agent pour une mission administrative ponctuelle au tarif de 41,00 euros de l'heure.

C)	INFORMATIONS GENERALES
-----------	-------------------------------

Pas d'informations générales de Monsieur le Maire.

D)	DELIBERATIONS
-----------	----------------------

1	Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Mme Béatrice GASTAUD
----------	--

M. Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Béatrice GASTAUD de ses fonctions de conseillère municipale. Cette démission est acceptée et prend effet à la fin de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017.

M. Le Maire prend note de la renonciation à siéger des personnes venant à sa suite sur la liste "Mareil Ensemble, un Avenir" (Brigitte GIFFARD, Guilhem BOURDEAU et Caroline PUECH).

Il convient de procéder à l'installation en tant que remplaçant de Monsieur Sébastien THIERRY.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la démission de Béatrice GASTAUD, Conseillère Municipale, à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2017,

VU la renonciation pour occuper le poste ainsi libéré de Brigitte GIFFARD, Guilhem BOURDEAU et Caroline PUECH,

CONSIDERANT que la personne venant à la suite sur la liste "Mareil Ensemble, un Avenir " est Sébastien THIERRY qui accepte d'assumer ces fonctions,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Sébastien THIERRY comme Conseiller Municipal à compter de cette réunion.

Celui –ci prendra rang de 19^{ème} élu dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

2	Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget eau & assainissement
----------	--

Michel GROH, Adjoint aux Finances, explique l'affectation suite au vote du compte administratif le 13 mars dernier.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 1612-12, L2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

APRES avoir examiné le compte administratif et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016 du budget eau & assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au compte 1068 une partie de l'excédent d'exploitation selon décompte suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	-11 249.54 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	381 069.15 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	369 819.61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	145 391.34 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-475 300.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-329 908.66 €
AFFECTATION (2) = d.	369 819.61 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	329 908.66 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	39 910.95 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

3	Vote du budget primitif 2017 – budget eau et assainissement
----------	--

Le détail a été présenté en commission finances.

Michel GROH commente les propositions en s'appuyant sur le document remis à chaque élu. En investissement, 431000 euros sont prévus pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la fin de l'avenue de Chavoye et allée des Roches financés par une subvention du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 169000 euros à laquelle s'ajoutera un prêt à taux zéro de 62700 euros. Des provisions ont été inscrites pour une 3^{ème} tranche de travaux de 339300 euros.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la présentation du projet de budget primitif 2017 eau & assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ, chapitre par chapitre, le budget primitif eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2017 pour les montants ci-après :

section d'exploitation

recettes

chapitres	libellés	vote 2017
70	prestations de services	29 089.05 €
042	quote part des subv d'invest	7 300.00 €
002	excédent reporté	39 910.95 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		76 300.00 €

dépenses

67	charges exceptionnelles	1 500.00 €
023	virement à la section d'investis	56 800.00 €
042	opération d'ordre entre section	18 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		76 300.00 €

section d'investissement

recettes

chapitres	libellés	vote 2017
10	Dotations	329 908.66 €
021	virement de la section d'exploitation	56 800.00 €
040	opération d'ordre entre section	18 000.00 €
001	excédent reporté	145 391.34 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		550 100.00 €
RAR 2016		231 700.00 €
TOTAL GENERAL		781 800.00 €

dépenses

16	remb emprunt	4 200.00 €
23	immob.en cours	63 300.00 €
040	opération d'ordre entre section	7 300.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		74 800.00 €
RAR 2016		707 000.00 €
TOTAL GENERAL		781 800.00 €

4	Affectation du résultat de fonctionnement du budget 2016 – budget communal
----------	---

Michel GROH, Adjoint aux Finances, explique l'affectation suite au vote du compte administratif le 13 mars dernier.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 1612-12, L2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

APRES avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1 070 555.35 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		356 584.64 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		713 970.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		1 070 555.35 €
D Solde d'exécution d'investissement		-372 683.79 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-421 400.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-794 083.79 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 070 555.35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		794 083.79 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		276 471.56 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5. § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

5 **Vote du budget primitif 2017 – budget communal**

Le détail a été présenté en commission finances. Commentaires de Michel GROH en séance.

Nouvelle année de restriction (Baisse de la dotation de fonctionnement : -13%) et en investissement des attentes de subvention et accumulation de nouvelles normes qui nécessitent le report des réalisations.

La conservation de nos recettes ne peut être obtenue que par la majoration de nos impôts locaux et ceci dans un environnement difficile (Commune + CCGally Mauldre + Département =+5% env. pour 2017).

Dépenses de fonctionnement

Remarques sur les principaux chapitres du fonctionnement 2017 :

- Charges à caractère générale 389.000 € soit +4.6% par rapport au BP 2016 : (hausse sensible ramenée à 2.4% en tenant compte des dépenses exceptionnelles et de celles compensées par des recettes en périscolaires)
- Charges de personnel 600.000 € (+ 0.3%), des effectifs stables et peu d'augmentations des salaires et une bonne réorganisation des heures qui limite le surcoût des Temps d'Activités Périscolaires (TAPS).
- Charges de gestion courante 196.900 € (+ 0.7%)
- Charges financières : 15.300€ (remboursement de 2 prêts : le tennis couvert et la maison médicale)

Au total sans les imprévues, les dépenses réelles sont de 1.423.200€ (+1.6%)

Ce résultat est satisfaisant, mais il n'annonce pas la stabilisation de nos impôts dans les années futures.

Recettes de fonctionnement

En recettes réelles 1.782.316€, +2.5% par rapport à 2016. Principales constatations :

- Ventes de produits 186.000€, une augmentation (8.6%) correspondant à l'augmentation des services périscolaires depuis la réorganisation 2014.
- Impôts et taxes : 1.180.083€ en augmentation de 2.3% en volume. Ceci avec l'augmentation des taux communaux de 1.6%, l'augmentation nationale de 0.4% des bases fiscales et quelques constructions nouvelles).
- DGF, subventions, participations 228.838€ (249.537€ en 2016 soit -8.3%). Cette diminution provient entièrement de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui alimente la « contribution au redressement des finances publiques ».
- Autres Produits de gestion : 101.300€ (une augmentation due aux loyers de la maison médicale).

L'épargne brute comptable de 2017 est de 291.328€, elle ne représente que 19.5% de nos recettes, et permet de continuer nos efforts d'investissement.

En **INVESTISSEMENT**, le total des **dépenses** d'investissement est de 1.782.316€, dont 1.654.942€ d'équipements bruts.

Ces dépenses comportent 643.000€ de report de 2016. En particulier : Contrat Rural (240.000€ pour les tranches I et II : travaux salles Mairie et école de Musique), accès du Chemin du Moulin à la RD.191 (242.700€), ainsi que 115.000€ pour la vidéoprotection.

Les recettes reportées sont de 221.600€.

Les principales dépenses nouvelles sont :

- 331.964€ pour la tranche III du Contrat Rural (Façade nord de l'église) et 55.100€ de complément pour les tranches I et II (salles Mairie et école de Musique). En recettes 151.000€ de subventions pour la tranche III.
- 201.000€ pour la réfection de la voirie de l'allée des Roches et avenue de Chavoie (un emprunt, certainement facultatif, équilibre ces dépenses)
- 117.160€ d'enfouissement de l'éclairage public rue des Fontaines (subventions 67.830€)
- 80.590€ pour l'école : Matériel (cantine et classes), ainsi que divers travaux de sécurisation (portail, vidéo, fenêtre,...).

➤ 38.929€ de travaux d'éclairage public afin de rechercher des économies de consommation et d'entretien.

Au total 1.083.500 de prévisions de dépenses nouvelles et 55.816€ de remboursement des emprunts qui sont compensés par un total de 337.246€ de subventions et un emprunt de 170.000€.

L'équilibre global est obtenu avec 86.070€ de Fonds de TVA et autres recettes diverses et un report du fonctionnement de 794.084€ (autofinancement 2017 et excédent 2016).

G.LE BASTARD demande s'il est nécessaire de prévoir un enfouissement des réseaux rue des Fontaines car des travaux sont à prévoir autour du lavoir pour régler les problèmes d'inondations à cet endroit.

M.GROH : les travaux d'enfouissement sont prévus côté ruelle des Mondions.

M.MANNÉ : les subventions déjà obtenues pour ces travaux d'enfouissement seront perdues si les travaux ne commencent pas en 2017.

De plus la rue des fontaines à l'origine était un simple chemin de terre avec un enrobé dessus. Il sera entièrement refait ultérieurement avec une voirie lourde.

Un aménagement est également prévu par le futur aménageur pour guider l'eau du ru de Riche vers la Mauldre lors de gros orages.

Il est procédé au vote chapitre par chapitre.

C.DEBAYLE, G.LE BASTARD, D.PASTOR et S.THIERRY s'abstiennent lors du vote du chapitre 73 "impôts et taxes".

G.LE BASTARD s'abstient également sur le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" pour rester en cohérence avec son abstention sur le chapitre 011 "charges à caractère général".

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la présentation du projet de budget primitif 2017 en commissions des finances,

CONSIDERANT les explications fournies en séance,

Après en avoir délibéré, à la majorité ou l'unanimité selon les chapitres,

ADOpte le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017 pour les montants ci-après :

FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
013	atténuations de charges	13 000.00 €	19		
70	produits des services	186 000.00 €	19		
73	impôts et taxes	1 180 083.00 €	15		4
74	dotations et participations	228 838.00 €	19		
75	autres produits de gestion courante	101 300.00 €	19		
77	produits exceptionnels	5 307.44 €	19		
002	résultat reporté	276 471.56 €			
TOTAL DES RECETTES		1 991 000.00 €			

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
011	charges à caractère général	389 000.00 €	18		1
012	charges de personnel	600 000.00 €	19		
014	atténuations de produits	220 000.00 €	19		
65	autres charges gestion courante	196 900.00 €	18		1
66	charges financières	15 300.00 €	19		
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €	19		
022	dépenses imprévues	21 800.00 €	19		
023	virement à la section d'investissement	543 000.00 €	19		
042	op ordre intérieur section	3 000.00 €	19		
TOTAL DEPENSES		1 991 000.00 €			

propositions nouvelles

INVESTISSEMENT RECETTES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
10	dotations fonds divers réserves (hors 1068)	84 800.00 €	19		
1068	excédent de fonctionnement	794 083.79 €	19		
13	subventions d'investissement (hors 138)	337 246.00 €	19		
16	emprunt (hors 165)	170 000.00 €	19		
165	dépôts et cautionnements reçus	1 270.21 €	19		
021	virement de la section de fonctionnement	543 000.00 €	19		
040	opération d'ordre entre sections	3 000.00 €	19		
TOTAL		1 933 400.00 €	19		
total des restes à réaliser		221 600.00 €			
TOTAL DES RECETTES		2 155 000.00 €			

INVESTISSEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	vote Pour	vote Contre	Abst
20	immobilisations incorporelles	48 858.00 €	19		
21	immobilisations corporelles	188 438.00 €	19		
23	immobilisations en cours	846 204.00 €	19		
16	remboursement d'emprunts	55 816.21 €	19		
TOTAL		1 139 316.21 €	19		
001	déficit	372 683.79 €			
total des restes à réaliser		643 000.00 €			
TOTAL DES DEPENSES		2 155 000.00 €			

6

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le sujet a été évoqué en commission finances. Michel GROH propose d'augmenter les taux de 1.6% afin de permettre l'équilibre du budget.

D.PASTOR remet un texte au Maire afin d'expliquer son vote CONTRE cette proposition ainsi que celui de ses 3 collègues : C.DEBAYLE, G.LE BASTARD et S.THIERRY.

Communication des élus MEA dans le cadre du conseil municipal du 27 mars 2017.

Considérant :

- Que l'augmentation des taux d'imposition proposés, +1,6%, correspond à la recherche de moins de 20 000€,
- Que l'augmentation des bases excède l'inflation (0,2 %,) et que l'augmentation de l'assiette associée augmentera le montant collecté de 1 %
- Que le transfert du FPIC à l'intercommunalité depuis 2016 a permis d'économiser 52 k€ sur les dépenses communales à comparer à une baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 34k€ en 2016 et 24k€ prévue pour 2017
- Que la réponse historique de la majorité municipale est l'ajustement du budget par l'impôt, sans effort significatif sur l'objectif de réduction des coûts.
Les élus MEA soulignent que des degrés de liberté existent, par exemple les indemnités des élus qui pourraient être ajustées pour tenir compte des compléments perçus par ailleurs. Ce ne doit pas être un sujet tabou et des communes comparables au sein de notre propre intercommunalité l'ont fait,
- Que la gestion budgétaire de la commune se borne à reproduire les budgets précédents en gérant les imprévus quand ils se présentent, sans gestion pluriannuelle pour anticiper les investissements permettant de réelles économies demain,
- Que les transferts de compétences vers l'intercommunalité, les nouveaux projets qui doivent y être développés ainsi que la prise en charge par la CCGM du FPIC dans sa totalité pour l'ensemble des 11 communes, conduisent à une augmentation considérable de l'impôt intercommunal (+30%).

les 4 élus MEA votent contre la délibération n°6 de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 mars 2017.

M.GROH répond aux observations des élus MEA : L'économie de 52000 euros sur le transfert du FPIC réalisé en 2015, et non en 2016, dont vous parlez est réelle, mais sur la même période 2014-2017 la DGF a baissé de 92000 euros. L'écart de 40000 euros a été compensé, soit 5% des recettes réelles, par des économies. Il est toujours possible de mieux faire encore faut-il le faire.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDERANT les informations fiscales reçues des services de l'Etat en mars 2017 (état n° 1259 COM),

CONSIDERANT le besoin de financement nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2017,

CONSIDERANT le transfert de notre dépense de Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) vers le budget de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix POUR / 4 voix CONTRE)

DECIDE pour 2017 d'augmenter les taux des taxes d'imposition locale de 1,6% soit :

TAXE D'HABITATION	15.45%
FONCIER BATI	14.36%
FONCIER NON BATI	41.71%

Le tableau des effectifs présenté par M.MANNÉ est annexé au budget.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les besoins en personnel en 2017 pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs 2017 proposé par le Maire annexé au budget primitif 2017 et qui s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	cie	Effectifs budgétaires	postes pourvus	postes non pourvus
Domaine administratif				
Attaché Territorial	A	1	1	
Adjoint admin.Principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe TNC (renfort APC)	C	1	1	
TOTAL		5	5	0
Domaine technique				
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	3	1
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	C	2		2
TOTAL		6	3	3
Domaine scolaire				
Adjoint technique de 2ème classe aux écoles	C	7	7	
Surveillant d'études primaires	B/C	1	1	
Surveillants de garderie et cantine	C	2	2	
Animateurs de classe de découverte	C	2		2
Animateurs pour activités périscolaires TAPS	B/C	6	6	
TOTAL		18	16	2
Emplois divers				
Adjoint technique 2ème classe (ménage en mairie)	C	1	1	
TOTAL		1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		30	25	5

PREND ACTE que pour assurer les activités périscolaires, les effectifs d'animateurs pourront être adaptés aux besoins.

M.MANNÉ donne lecture des propositions de subvention à verser pour 2017. Il précise que l'évolution est à la baisse par rapport à 2016.

M.URBAIN concerné par l'une des subventions en sa qualité de Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse s'abstient.

DELIBERATION PRISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 vote POUR – 1 abstention Luc URBAIN),

DECIDE de verser les subventions suivantes en 2017 :

Association pour le Développement de l'Emploi dans la Vallée de la Mauldre	4 843.00 €
Association Mareil GV	2 000.00 €
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 100.00 €
Cercle de l'Amitié	2 300.00 €
Croix Rouge Française (section mauloise)	450.00 €
Do You Speak English	150.00 €
Ecole de Musique et Danse	21 000.00 €
Football Club de Mareil	2 000.00 €
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	550.00 €
La Ligue contre le Cancer	300.00 €
Scouts Unitaires de France(groupe de Thoiry)	100.00 €
Scouts et Guides de France (groupe de Saint Nom la Bretèche)	100.00 €
Tennis Club de Mareil sur Mauldre	3 900.00 €
Union Nationale des Combattants	450.00 €
RITMY	500.00 €
Les Pitchoun's (halte garderie de Maule)	800.00 €
CAISSE DES ECOLES DE MAREIL SUR MAULDRE	22 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 000 €

E)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Un tour de table est effectué :

➤ K.GONCALVES : les travaux en mairie ont pris du retard. Elle confirme que les élections devront se tenir dans les salles annexes.

➤ F.ESCANDE : le 22 avril se tiendra une matinée citoyenne à Maule. Son thème "La Mauldre dans tous ses états". En collaboration avec dispositif ECO GARDES, la matinée sera consacrée au nettoyage des bords de la Mauldre suivi d'une exposition présentant l'histoire de la Mauldre, la pêche, les crues etc...

Il est envisagé de proposer aux Mareillois la même démarche en juin. Il faudrait définir des bords de Mauldre à nettoyer sur Mareil ne présentant aucun danger. Maule est d'accord pour nous prêter son exposition.

➤ F.ESCANDE : la patrouille à cheval de gendarmerie de Saint Nom la Breteche doit venir sur Mareil selon une fréquence à définir.

➤ C.FILLON : - un contrat a été signé avec une entreprise privée afin de sous-traiter l'entretien d'une partie des espaces verts de la Commune. L'entrepreneur nous propose également de mettre à paître quelques moutons sur certains espaces tels par exemple le bassin de retenue avenue de Chavoys.

-un mât d'éclairage public allée de la Croix Rompue va être prochainement remplacé.

➤ N.CAHUZAC : le carnaval organisé par l'AIPEM et la Caisse des Ecoles s'est très bien déroulé le week-end dernier.

➤ G.LE BASTARD s'est promené le long du ru de Riche et s'interroge quant aux actions simples qui pourraient être mises en œuvre pour limiter les inondations.

quelques observations: diamètre de sortie du lavoir rue des Fontaines est insuffisant, déversoir route d'Herbeville devrait être désensasé, à l'endroit des nouvelles constructions chemin de Riche problème des pontons et berges effondrées, bassin de retenue chemin de Launay agrandir espace coté talus, curage du ru à certains endroits, étangs privés en amont à faire équiper de vannes..

M.MANNÉ lui répond que la mairie a déjà pris en compte ces éléments un curage du ru est prévu (la commande est passée), il a RV avec les nouveaux propriétaires chemin de Riche samedi prochain pour régler le problème des pontons, la police de l'eau a été saisie , une action en justice est imminente si les pontons ne sont pas modifiés rapidement.

En aval du ru, une noue est prévue. En amont, des contacts seront réactivés avec Herbeville et Crespières qui vont devoir faire les aménagements qu'ils ont refusés jusqu'alors. Le COBAHMA va les y obliger.

Quant aux étangs privés en amont, ils sont sur le territoire d'Herbeville et sont déjà équipés de vannes.

G.LE BASTARD évoque le complément de ruissellement apporté par l'aire de stockage goudronnée de la Lyonnaise des Eaux sur le territoire d'Herbeville.

M.GROH lui fait remarquer que lorsqu'il s'agit de gérer des milliers de m3 d'eau, cela n'a rien à voir avec quelques dizaines de litres d'eau de ruissellements. Le chemin de Boulémont a été complètement noyé l'année dernière, c'était la 3^{ème} fois en trente ans.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures.



Le Maire,

Max MANNÉ